



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 septembre 2021 à 19h30, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 494, ch. Waban-Aki N., lot 4 249 483.

Cette demande vise à régulariser l'agrandissement du bâtiment principal par la fermeture de l'espace sous le balcon arrière et par la pose d'une fondation en bande riveraine et à l'intérieur de la marge de recul arrière minimale, à une distance de 7,83 m de la ligne de lot arrière et à une distance de 7,84 m de la ligne des hautes eaux. Selon la grille des spécifications 99F-5485-G-8 pour un terrain riverain en zone Rv-9, la marge de recul arrière est de 15 m et selon l'article 7.1.1 du Règlement de zonage numéro 90-256, tous travaux et toute construction en rive sont interdits.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 7 septembre 2021.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 20 août 2021.

**Me Josiane Hudon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josiane Hudon, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt et un.

ET J'AI SIGNÉ :

Me Josiane Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière